

# *Vous aider à faire l'extraordinaire au quotidien*

Chez Pluie d'Or, nous proposons des prestations de services personnalisées, réalisées par des professionnels qualifiés et expérimentés, tous dévoués à votre confort et bien être.

## **Nos engagements**

### **Savoir-faire & Savoir-être**

1 Veiller à votre bien-être en toutes circonstances, respecter vos droits fondamentaux et vous permettre de vivre avec la dignité qui vous est due.  
Pas de savoir-faire sans savoir-être.

### **Disponibilité & Réactivité**

2 Être à vos côtés à chaque moment important de la relation, favoriser les échanges et vous garantir une rapidité d'action quelle que soit la situation.

### **Écouter, Informer, Orienter**

3 Mettre à votre disposition une information claire et pratique sur vos droits aux financements et aux mesures de défiscalisation, vous accompagner dans la constitution de votre dossier de demandes d'aides et dans vos démarches.

### **Démarche Qualité de Services.**

4 Renforcer notre expertise par la professionnalisation de nos équipes. Évaluer, améliorer et contrôler pour une mise à niveau continue de notre offre de services.

### **Être acteur du changement**

5 Participer à la structuration du secteur dans le maintien à domicile, innover en faveur de la prévention de la dépendance et de l'isolement, du bien vieillir.

# Pourquoi choisir Pluie d'Or ?

- ✳ **Savoir-faire reconnu** dans l'accompagnement à domicile (respect du Cahier des Charges National de l'Autorisation),
- ✳ **Équipe qualifiée, expérimentée et dévouée,**
- ✳ **Évaluation personnalisée** de vos besoins à domicile,
- ✳ Suivi avec un **interlocuteur unique** (appels et visites),
- ✳ Amélioration continue de la **qualité** de nos services.

## **Nous contacter**

Par téléphone : **0262 38 23 44**

Du lundi au vendredi

de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Par Email : **contact@pluiedor-saad.re**

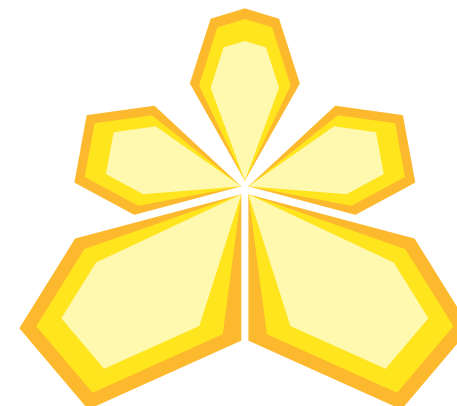


Pluie d'Or 2019 – Document non contractuel – Ne pas jeter sur la voie publique.

**Plus qu'un métier, un engagement de vie.**

[www.pluiedor-saad.re](http://www.pluiedor-saad.re)

18, avenue Paul-Julius Bénard – Plateau Caillou  
97460 Saint-Paul



# *Pluie d'Or*

Services à la Personne



## *Être là pour vous au quotidien*

APA – PCH – PAP – AM

SERVICE D'AIDE & D'ACCOMPAGNEMENT  
À DOMICILE (SAAD)



Pluie d'Or accompagne dans les actes essentiels de la vie quotidienne les personnes fragilisées par l'âge et/ou le handicap.

## Aide à la vie quotidienne

- Aide à la toilette et à l'habillage
- Aide à la prise de médicaments
- Aide à la mobilité et au confort
- Aide à la préparation de menus équilibrés et à la prise de repas

## Entretien du logement

- Rangement du logement
- Ménage
- Entretien du linge

## Aide aux achats courants

- Alimentation
- Hygiène
- Pharmacie

## Accompagnement social

Accompagnement à pieds ou véhiculé selon les cas :

- Rendez-vous médicaux, coiffeur
- Promenades
- Sorties entre amis, loisirs, etc.

## Assistance administrative

Accompagnement dans les démarches personnelles ou administratives :

- Prise de rendez-vous
- Aide à la rédaction de courriers, etc.

L'activité de Pluie d'Or est encadrée par une Autorisation délivrée par le Conseil départemental qui lui permet d'accompagner à leur domicile les personnes âgées dépendantes ou semi-dépendantes, ainsi que les personnes en situation de handicap.

Nous sommes à votre disposition pour vous aider à constituer votre dossier de demande d'aide financière.

## \* L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'APA s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, en perte d'autonomie et ayant besoin d'assistance dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

Elle est versée par le Conseil départemental en fonction d'un volume d'heures alloué



## \* Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

La PCH est destinée à couvrir les surcoûts liés au handicap dans la vie quotidienne, notamment ceux relatifs à l'aide humaine, l'aide technique ou encore à l'aménagement du logement. Elle est versée par le Conseil départemental pour une prise en charge individualisée.

## \* Plan d'Action Personnalisé (PAP)

Le PAP, mis en œuvre par la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS), s'adresse aux retraités de 55 ans et plus, qui sont encore autonomes mais qui ressentent le besoin d'être aidés à leur domicile, en raison de leur état de santé, de leur isolement ou encore des conditions de vie dans leur logement.

## \* Aide Ménagère légale (AM)

L'Aide Ménagère légale s'adresse aux personnes âgées d'au moins 65 ans qui ne peuvent pas bénéficier de l'APA et qui, en raison de leur état de santé et/ou de dépendance, ne peuvent plus entretenir leur logement. Elle est versée par le Conseil départemental.



## Le dispositif « Répît & Repos » pour soutenir les Aidants familiaux.

Vous êtes aidant naturel et vous avez parfois besoin de souffler un peu. Grâce à la convention conclue avec le GIP SAP, Pluie d'Or est autorisée à vous remplacer auprès de votre proche quelques jours par an. Vous retrouvez ainsi un peu d'autonomie individuelle et sociale.